



CMMUNE DE CHAMPAGNE-en-VALROMEY
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 JUILLET 2022 A 19H00
LISTE DES DELIBERATIONS

DATE	NUMERO	OBJET	VOTE
04/07/2022	D_2022_07_001-DE	Choix du mode de publicité des actes du conseil municipal	Unanimité
04/07/2022	D_2022_07_002-DE	Nouvelle convention de fonctionnement entre le service urbanisme mutualisé et les communes adhérentes	Unanimité
04/07/2022	D_2022_07_003-DE	Location d'un local commercial	Unanimité
04/07/2022	D_2022_07_004-DE	Camping Municipal Les Erables : Approbation du cahier des prescriptions	Unanimité
04/07/2022	D_2022_07_005-DE	Signature d'une convention pour la régulation des chats errants sur les terroires communaux	Unanimité
04/07/2022	D_2022_07_006-DE	Signature d'une convention de mise à disposition du service DECLA'LOC	Unanimité
04/07/2022	D_2022_07_007-DE	Location d'une partie de terrain communal à Mr Ralf MEUSER	Unanimité
04/07/2022	D_2022_07_008-DE	Location d'une partie de terrain communal à Madame Claire FAURE	Unanimité
04/07/2022	D_2022_07_009-DE	Chambre régionale des comptes : Rapport d'observations définitives sur les exercices 2014 et suivants de la CCBS	Unanimité
04/07/2022	D_2022_07_010-DE	Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (TRIMAX)	Unanimité
04/07/2022	D_2022_07_011-DE	Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif SPANC	Unanimité
04/07/2022	D_2022_07_012-DE	Modification des tarifs de la cantine Inscriptions et paiement en ligne	Unanimité
04/07/2022	D_2022_07_013-DE	Ecran électronique pour l'affichage d'informations Place Brillat Savarin	Unanimité
04/07/2022	D_2022_07_014-DE	Attribution d'une subvention exceptionnelle au Club Sportif Valromey Retord	Unanimité
04/07/2022	D_2022_07_015-DE	Attribution d'une gratification	Unanimité
04/07/2022	D_2022_07_016-DE	Vente de l'ancienne cure de Champagne-en-Valromey	Unanimité
04/07/2022	DM2_2022_11072022	Budget Eau et assainissement : virements de crédits pour acquisitions de matériels	Unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures,

Nombre de Membres : le Conseil Municipal de la COMMUNE DE CHAMPAGNE-EN-VALROMEY,

En exercice 13 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de
Présents 08 Monsieur Claude JUILLET, Maire
Volants 12 Date de convocation : 28 juin 2022.

Présents : Madame Valérie TOURNEMINE, Messieurs Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Mathias RICHARD, Christophe MICHAILLE, Jean MOCHON, Daniel SOULIERS lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bernadette ELGER qui donne pouvoir à Monsieur Dominique CHARVET

Madame Nadège MAZUYT qui donne pouvoir à Monsieur Claude JUILLET

Monsieur Philippe HAMEL qui donne pouvoir à Monsieur Daniel SOULIERS

Monsieur Raif MEUSER qui donne pouvoir Monsieur Bernard GINESTE

Absente : Madame Priscilla GORREL

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe MICHAILLE

OBJET : Choix du mode de publicité des actes du conseil municipal à compter du 1^{er} juillet 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2131-1 dans sa version en vigueur au 1^{er} janvier 2022 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et conservation des actes pris par les collectivités territoriales et notamment son article 40 qui fixe l'entrée en vigueur de la réforme au 1^{er} juillet 2022 ;

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités, applicable depuis le 1^{er} juillet 2022, a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique.

Néanmoins, il existe une dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants qui peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

- Soit par affichage ;
- Soit par publication sur papier ;
- Soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération du conseil municipal.

A défaut de délibération sur ce point, la publicité des actes se fait exclusivement par voie électronique depuis le 1^{er} juillet 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Par voie d'affichage aux panneaux d'affichage prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Recu en Sous-Préfecture le 11/07/2022

Publié ou Notifié le : 12/07/2022

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Claude JUILLET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures,

Nombre de Membres : le Conseil Municipal de la COMMUNE DE CHAMPAGNE-EN-VALROMEY,

En exercice 13 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Claude JUILLET, Maire
Présents 08
Votants 12

Date de convocation : 28 juin 2022.

Présents : Madame Valérie TOURNEMINE, Messieurs Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Mathias RICHARD, Christophe MICHAILLE, Jean MOCHON, Daniel SOULIERS lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bernadette ELGER qui donne pouvoir à Monsieur Dominique CHARVET

Madame Nadège MAZUYT qui donne pouvoir à Monsieur Claude JUILLET

Monsieur Philippe HAMEL qui donne pouvoir à Monsieur Daniel SOULIERS

Monsieur Ralf MEUSER qui donne pouvoir Monsieur Bernard GINESTE

Absente : Madame Priscilla GORREL

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe MICHAILLE

Objet : Nouvelle Convention de fonctionnement entre le service urbanisme mutualisé et les communes adhérentes.

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes Bugey Sud est compétente pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol sous forme de prestation de services, hormis celles relevant de la compétence de l'Etat.

A ce jour, 33 communes sont adhérentes au service urbanisme mutualisé : Andertr-Condon, Arboys-en-Bugey, Artemare, Arrière-en-Valromey, Bellef, Béon, Brégnier-Cordon, Brens, Ceyzérieu, Champagne-en-Valromey, Chazey-Bons, Contrevoz, Cressin-Rochefort, Culoz, Cuzieu, Flaxieu, Groslié-Saint-Benoit, Haut-Valromey, Izieu, Magnieu, Marignieu, Massignieu-de-Rives, Murs-et-Gélignieux, Parves-et-Nattages, Peyrieu, Polliou, Prémeyzel, Saint-Germain-les-Paroisses, Talissieu, Valromey-sur-Séran, Virieu-le-Grand, Virignin, Vonghes.

Afin de préciser et actualiser certaines modalités de fonctionnement et de constituer un réel document support sur lequel les communes pourront s'appuyer, il est proposé une mise à jour de la convention existante.

Celle-ci ne remet pas en cause les dispositions actuelles mais a pour but de clarifier et préciser le rôle de chacune des parties en application des procédures d'ores-et-déjà en place à ce jour, actualisées récemment du fait de la mise en place de la saisine par voie électronique et de la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

En outre, une adaptation des dispositions tarifaires est proposée afin de simplifier le processus administratif pour les communes. Celle-ci vise à ne plus demander aux communes de valider un avenant financier par délibération chaque année : les tarifs seront désormais validés annuellement par l'Assemblée Générale des communes adhérentes et le conseil communautaire de la communauté de communes.

Le projet de nouvelle convention a été présenté et validé lors de l'Assemblée Générale du service en date du 17/03/2022 et lors du conseil communautaire de la Communauté de communes Bugey Sud du 14/04/2022.

Celui-ci est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Valide le projet de convention entre la Communauté de Communes Bugey Sud et la commune de CHAMPAGNE-en-VALROMEY adhérente au service urbanisme mutualisé.
- Autorise Monsieur le maire à signer la nouvelle convention de fonctionnement entre la commune et le service urbanisme mutualisé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture le 11/07/2022

Publié ou Notifié le : 12/07/2022

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Claude JUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de la COMMUNE DE CHAMPAGNE-EN-VALROMEY,

Nombre de Membres : 13
En exercice 13
Présents 08
Votants 12

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Claude JUILLET, Maire

Date de convocation : 28 juin 2022.

Présents : Madame Valérie TOURNEMINE, Messieurs Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Mathias RICHARD, Christophe MICHAILLE, Jean MOCHON, Daniel SOULIERS lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bernadette ELGER qui donne pouvoir à Monsieur Dominique CHARVET

Madame Nadège MAZUYT qui donne pouvoir à Monsieur Claude JUILLET

Monsieur Philippe HAMEL qui donne pouvoir à Monsieur Daniel SOULIERS

Monsieur Raif MEUSER qui donne pouvoir Monsieur Bernard GINESTE

Absente : Madame Priscilla GORREL

Secrétaire de Séance : Monsieur Christophe MICHAILLE

Objet : Location d'un local commercial

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la vacance du local commercial cadastré Section B n°604 sis 288 grande rue, en rez-de-chaussée à Champagne-en-Valromey, d'une superficie de 21 m2 et donne lecture d'une demande déposée par Messieurs Grégory PERNA et Romain PERNA, Agence Immobilière IMMO-CONNECTION dont le siège social est à ANGLEFORT (Ain) qui souhaiteraient louer ce local.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ Accepte de louer le local commercial sis 288 Grande rue à CHAMPAGNE-en-VALROMEY à Messieurs Grégory PERNA et Romain PERNA, Agence Immobilière IMMO CONNECTION dont le siège social est à ANGLEFORT (Ain) à compter du 1^{er} septembre 2022,
- ✓ Fixe à 300.00 € HT (trois cent euros) le montant mensuel du loyer payable d'avance,
- ✓ Précise que le montant de ce loyer variera tous les trois ans, que la première révision interviendra la troisième année de la date anniversaire du point de départ du bail et que la variation triennale sera proportionnelle à la variation de l'indice trimestriel des locaux commerciaux fixé par l'INSEE. Indice de base du 1^{er} trimestre 2022 : 120.61
- ✓ Demande le versement d'un dépôt de garantie de 300.00 € HT (trois cents euros), égal à un mois de loyer,
- ✓ Désigne l'Office Notarial de BELLEY pour la rédaction du bail commercial,
- ✓ Autorise le maire à signer l'acte à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le 11/07/2022
Publié ou Notifié le : 11/07/2022



Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Claude JUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de la COMMUNE DE CHAMPAGNE-EN-VALROMEY,

Nombre de Membres : 13
En exercice 13
Présents 08
Votants 12

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Claude JUILLET, Maire

Date de convocation : 28 juin 2022.

Présents : Madame Valérie TOURNEMINE, Messieurs Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Mathias RICHARD, Christophe MICHAILLE, Jean MOCHON, Daniel SOULIERS lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bernadette ELGER qui donne pouvoir à Monsieur Dominique CHARVET

Madame Nadège MAZUYT qui donne pouvoir à Monsieur Claude JUILLET

Monsieur Philippe HAMEL qui donne pouvoir à Monsieur Daniel SOULIERS

Monsieur Raif MEUSER qui donne pouvoir Monsieur Bernard GINESTE

Absente : Madame Priscilla GORREL

Secrétaire de Séance : Monsieur Christophe MICHAILLE

Objet : Camping municipal Les Erables : Approbation du cahier des prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation relatives à la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la réglementation impose des prescriptions visant à garantir la sécurité des occupants de terrains de camping et précise que pour remplir cette obligation, le maire doit, en liaison avec l'exploitant, établir un cahier de prescriptions de sécurité regroupant les prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation relatives à la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible.

Le Cahier de prescriptions de sécurité contient les informations suivantes :

- Première partie : préambule
- Seconde partie : informations générales, administratives et consignes d'exploitation permanente,
- Troisième partie : informations pour les occupants du terrain
- Quatrième partie : Prescriptions d'alerte
- Cinquième partie : Prescriptions d'évacuation
- Sixième partie : Annexes

Monsieur le Maire donne lecture du cahier des prescriptions de sécurité réalisé et demande au conseil de l'approuver.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ Approuve le cahier des prescriptions de sécurité à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le 11/07/2022
Publié ou Notifié le : 11/07/2022



Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Claude JUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de la COMMUNE DE CHAMPAGNE-EN-VALROMEY,

Nombre de Membres :
En exercice 13
Présents 08
Votants 12

Présents : Madame Valérie TOURNEMINE, Messieurs Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Mathias RICHARD, Christophe MICHAILLE, Jean MOCHON, Daniel SOULIERS lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bernadette ELGER qui donne pouvoir à Monsieur Dominique CHARVET
Madame Nadège MAZUYT qui donne pouvoir à Monsieur Claude JUILLET
Monsieur Philippe HAMÉL qui donne pouvoir à Monsieur Daniel SOULIERS
Monsieur Raïf MEUSER qui donne pouvoir Monsieur Bernard GINESTE

Absente : Madame Priscilla GORREL
Secrétaire de Séance : Monsieur Christophe MICHAILLE

Objet : Signature d'une convention pour la régulation des chats errants sur les territoires communaux.

Monsieur le maire donne lecture d'un mail de l'Association Les Chats Errants de Bugey-Sud précisant qu'il s'avère important de commencer les stérilisations des chats errants et retirer les chatons des rues au plus vite afin de les faire adopter.

Puis il donne lecture d'un projet de convention tripartite entre la collectivité, la clinique vétérinaire désignée et l'Association Les Chats Errants de Bugey-Sud.

Cette convention ne sera active qu'après entente sur les tarifs de la clinique vétérinaire et signatures des 3 parties.

Une personne référente des Chats Errants doit être désignée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de signer une convention tripartite avec l'Association Les Chats Errants de Bugey-Sud et une clinique vétérinaire,
- Désigne Madame Valérie TOURNEMINE comme personne référente des Chats Errants
- Autorise et charge le maire de faire toute démarche nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le 11/07/2022
Publié ou Notifié le : 11/07/2022



Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Claude JUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de la COMMUNE DE CHAMPAGNE-EN-VALROMEY,

Nombre de Membres :
En exercice 13
Présents 08
Votants 12

Présents : Madame Valérie TOURNEMINE, Messieurs Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Mathias RICHARD, Christophe MICHAILLE, Jean MOCHON, Daniel SOULIERS lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bernadette ELGER qui donne pouvoir à Monsieur Dominique CHARVET
Madame Nadège MAZUYT qui donne pouvoir à Monsieur Claude JUILLET
Monsieur Philippe HAMÉL qui donne pouvoir à Monsieur Daniel SOULIERS
Monsieur Raïf MEUSER qui donne pouvoir Monsieur Bernard GINESTE

Absente : Madame Priscilla GORREL
Secrétaire de Séance : Monsieur Christophe MICHAILLE

Objet : Signature d'une convention de mise à disposition du service Déclaloc

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les loueurs d'hébergements touristiques s'adressent en mairie pour faire leur déclaration de meublés de tourisme et donne lecture d'une proposition de la Communauté de Communes Bugey-Sud souhaitant mettre à la disposition de la collectivité le service DéclalocCerfa. Il s'agit d'un outil gratuit qui permettra de gagner du temps en dématérialisant la prise en charge des déclarations en mairie des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes.

Puis il donne lecture d'un projet de convention tripartite de mise en place du service Déclaloc qui pourrait être signé entre la Communauté de Communes Bugey-Sud, l'Office du Tourisme et la commune de Champagne-en-Valromey.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de signer une convention de mise à disposition du service Déclaloc' avec la Communauté de Communes Bugey-Sud, l'Office du Tourisme,
- Autorise et charge le maire de faire toute démarche nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le 11/07/2022
Publié ou Notifié le : 11/07/2022



Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Claude JUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la COMMUNE DE CHAMPAGNE-EN-VALROMEY,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de
Monsieur Claude JUILLET, Maire

Nombre de Membres : 13
En exercice 13
Présents 08
Votants 12

Date de convocation : 28 juin 2022.

Présents :
Madame Valérie TOURNEMINE, Messieurs Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Bernard GINESTE,
Mathias RICHARD, Christophe MICHAILLE, Jean MOCHON, Daniel SOULIERS lesquels forment la
majorité des membres en exercice.

Excusés :
Madame Bernadette ELGER qui donne pouvoir à Monsieur Dominique CHARVET
Madame Nadège MAZUYT qui donne pouvoir à Monsieur Claude JUILLET
Monsieur Philippe HAMEL qui donne pouvoir à Monsieur Daniel SOULIERS

Absente :
Monsieur Raif MEUSER qui donne pouvoir Monsieur Bernard GINESTE
Madame Priscilla GORREL

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe MICHAILLE

Objet : Location d'une partie de terrain communal

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de Monsieur Raif MEUSER, domicilié 125,
rue Léon Carrier – Hameau d'Ossy à CHAMPAGNE-en-VALROMEY sollicitant la mise à disposition d'une partie
de la parcelle de terrain cadastrée Section 287 ZI n° 45 pour une superficie d'environ 700 à 800 m2 pour le
dépôt de ses ruches.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ Accepte de louer une partie de la parcelle de terrain précitée à Monsieur Raif MEUSER à compter du
1^{er} septembre 2022 pour le dépôt de ses ruches,
- ✓ Fixe à 10.00 euros le montant annuel de la location,
- ✓ Autorise et charge le maire de faire toute démarche nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le 11/07/2022
Publié ou Notifié le : 12/07/2022



Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,
Claude JUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la COMMUNE DE CHAMPAGNE-EN-VALROMEY,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de
Monsieur Claude JUILLET, Maire

Nombre de Membres : 13
En exercice 13
Présents 08
Votants 12

Date de convocation : 28 juin 2022.

Présents :
Madame Valérie TOURNEMINE, Messieurs Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Bernard GINESTE,
Mathias RICHARD, Christophe MICHAILLE, Jean MOCHON, Daniel SOULIERS lesquels forment la
majorité des membres en exercice.

Excusés :
Madame Bernadette ELGER qui donne pouvoir à Monsieur Dominique CHARVET
Madame Nadège MAZUYT qui donne pouvoir à Monsieur Claude JUILLET
Monsieur Philippe HAMEL qui donne pouvoir à Monsieur Daniel SOULIERS
Monsieur Raif MEUSER qui donne pouvoir Monsieur Bernard GINESTE

Absente :
Madame Priscilla GORREL

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe MICHAILLE

Objet : Location d'une partie de terrain communal

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 1988, une partie de la parcelle
cadastrée Section A n°424 (50m2) était louée à Monsieur et Madame Max et Chantal LALISSE car elle jouxte
leur propriété et leur permettait de garer leurs véhicules sans gêner la circulation.
A ce jour, Monsieur et Madame LALISSE sont décédés et Madame Claire FAURE (fille de Madame LALISSE),
domiciliée La Pépinière Bâtiment 3 Rue Arthur Ranc 92350 LE PLESSIS ROBINSON souhaiterait reprendre à
son nom cette partie de parcelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ Accepte de louer une partie de la parcelle de terrain précitée à Madame Claire FAURE à compter du
1^{er} août 2022,
- ✓ Fixe à 15.24 euros le montant annuel de la location,
- ✓ Autorise et charge le maire de faire toute démarche nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le 11/07/2022
Publié ou Notifié le : 12/07/2022



Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,
Claude JUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de la COMMUNE DE CHAMPAGNE-EN-VALROMÉY,

Nombre de Membres : 13
En exercice 13
Présents 08
Votants 12

Présents : Madame Valérie TOURNEMINE, Messieurs Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Mathias RICHARD, Christophe MICHAILLE, Jean MOCHON, Daniel SOULIERS lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bernadette ELGER qui donne pouvoir à Monsieur Dominique CHARVET
Madame Nadège MAZUYT qui donne pouvoir à Monsieur Claude JUILLET
Monsieur Philippe HAMEL qui donne pouvoir à Monsieur Daniel SOULIERS
Monsieur Ralf MEUSER qui donne pouvoir Monsieur Bernard GINESTE

Absente : Madame Priscilla GORREL
Secrétaire de Séance : Monsieur Christophe MICHAILLE

Objet : Chambre régionale des comptes – Rapport d'observations définitives sur les exercices 2014 et suivants.

Le maire expose au conseil municipal que la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la communauté de communes Bugey-Sud.

Lors de séance du 3 février, elle a arrêté ses observations qu'elle a transmises à la présidente de la communauté de communes Bugey-Sud pour être communiquées à son assemblée délibérante. La présentation du rapport ayant eu lieu le 23 juin 2022, la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a adressé le 28 juin 2022 à la commune de Champagne-en-Valroméy, en application de l'article L.243-8 du code des juridictions financières ces observations définitives qui doivent être présentées au conseil municipal et donner lieu à un débat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives, délibéré le 3 février 2022 par la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur les comptes de gestion de la CCBS pour les exercices 2014 et suivants, reçu par la CCBS le 8 avril 2022 et délibéré le 23 juin par la CCBS

- DEBAT sur ce dit rapport.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le 11/07/2022
Publié ou Notifié le : 12/07/2022



Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Claude-JUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de la COMMUNE DE CHAMPAGNE-EN-VALROMÉY,

Nombre de Membres : 13
En exercice 13
Présents 08
Votants 12

Présents : Madame Valérie TOURNEMINE, Messieurs Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Mathias RICHARD, Christophe MICHAILLE, Jean MOCHON, Daniel SOULIERS lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bernadette ELGER qui donne pouvoir à Monsieur Dominique CHARVET
Madame Nadège MAZUYT qui donne pouvoir à Monsieur Claude JUILLET
Monsieur Philippe HAMEL qui donne pouvoir à Monsieur Daniel SOULIERS
Monsieur Ralf MEUSER qui donne pouvoir Monsieur Bernard GINESTE

Absente : Madame Priscilla GORREL
Secrétaire de Séance : Monsieur Christophe MICHAILLE

Objet : Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers (Service TRIMAX)

Monsieur le maire rappelle que le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers (Service TRIMAX) transmis par la Communauté de Communes Bugey-Sud doit être porté à la connaissance du conseil municipal et ensuite être mis à la disposition du public.

Le conseil municipal,

- Prend connaissance du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers (Service TRIMAX) transmis par la Communauté de Communes Bugey-Sud.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le 11/07/2022
Publié ou Notifié le : 12/07/2022

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Claude JUILLET

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de la COMMUNE DE CHAMPAGNE-EN-VALROMÉY,

Nombre de Membres : 13
En exercice 13
Présents 08
Votants 12

Présents : Madame Valérie TOURNEMINE, Messieurs Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Mathias RICHARD, Christophe MICHAILLE, Jean MOCHON, Daniel SOULIERS lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bernadette ELGER qui donne pouvoir à Monsieur Dominique CHARVET
Madame Nadège MAZUYT qui donne pouvoir à Monsieur Claude JUILLET
Monsieur Philippe HAMEL qui donne pouvoir à Monsieur Daniel SOULIERS
Monsieur Ralf MEUSER qui donne pouvoir Monsieur Bernard GINESTE
Madame Priscilla GORREL

Absente : Monsieur Christophe MICHAILLE
Secrétaire de séance : Monsieur Christophe MICHAILLE

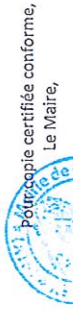
Objet : Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

Monsieur le maire rappelle que le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif transmis par la Communauté de Communes Buguey-Sud doit être porté à la connaissance du conseil municipal et ensuite être mis à la disposition du public.

Le conseil municipal,

- Prend connaissance du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif transmis par la Communauté de Communes Buguey-Sud.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Claude JUILLET
Le Maire,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le 12/07/2022
Publié ou Notifié le : 12/07/2022

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de la COMMUNE DE CHAMPAGNE-EN-VALROMÉY,

Nombre de Membres : 13
En exercice 13
Présents 08
Votants 12

Présents : Madame Valérie TOURNEMINE, Messieurs Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Mathias RICHARD, Christophe MICHAILLE, Jean MOCHON, Daniel SOULIERS lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bernadette ELGER qui donne pouvoir à Monsieur Dominique CHARVET
Madame Nadège MAZUYT qui donne pouvoir à Monsieur Claude JUILLET
Monsieur Philippe HAMEL qui donne pouvoir à Monsieur Daniel SOULIERS
Monsieur Ralf MEUSER qui donne pouvoir Monsieur Bernard GINESTE
Madame Priscilla GORREL

Absente : Monsieur Christophe MICHAILLE
Secrétaire de séance : Monsieur Christophe MICHAILLE

Objet : Modifications des tarifs de la cantine – Inscriptions et paiement en ligne

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 20 juillet 2020 décidant de réviser le tarif de la cantine appliqué pour les enfants allergiques en fixant le nouveau tarif à 1.00 € la 1/2h pour le temps de garderie passé à la cantine et précise qu'il conviendrait d'appliquer les mêmes tarifs lorsqu'une sortie scolaire est annulée et que les enfants restent à la cantine pour manger leur pique-nique.

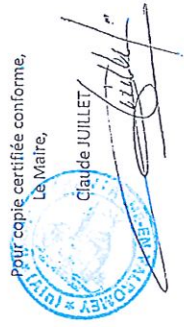
Par ailleurs il précise qu'à compter de la rentrée de septembre 2022/2023, les inscriptions à la cantine et à la garderie périscolaire et le paiement pourront se faire en ligne par Internet avec la mise en service du logiciel CANTINE de FRANCE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- > Accepte de réviser le tarif cantine appliqué lorsqu'une sortie scolaire est annulée,
- > Fixe le nouveau tarif à 1.00 la 1/2h,
- > Valide la modification du règlement intérieur (Article 2 : inscriptions – Article 6 : Garderie et tarifs en cas d'annulation scolaire)
- > Précise que les tarifs appliqués dans la délibération du 8 novembre 2020 demeurent inchangés
- > Autorise et charge le maire de faire toute démarche nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le 12/07/2022
Publié ou Notifié le : 12/07/2022



Claude JUILLET
Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures,

Nombre de Membres : le Conseil Municipal de la COMMUNE DE CHAMPAGNE-EN-VALROMEY,

En exercice 13 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Claude JUILLET, Maire

Présents 08
Votants 12

Date de convocation : 28 Juin 2022.

Présents : Madame Valérie TOURNEMINE, Messieurs Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Mathias RICHARD, Christophe MICHAILLE, Jean MOCHON, Daniel SOULIERS lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bernadette ELGER qui donne pouvoir à Monsieur Dominique CHARVET

Madame Nadège MAZUYT qui donne pouvoir à Monsieur Claude JUILLET

Monsieur Philippe HAMEL qui donne pouvoir à Monsieur Daniel SOULIERS

Monsieur Raif MEUSER qui donne pouvoir à Monsieur Bernard GINESTE

Absente : Madame Priscilla GORREL

Secrétaire de Séance : Monsieur Christophe MICHAILLE

Objet : Ecran électronique pour l'affichage d'informations Place Brillat Savarin.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal une délibération du 8 juillet 2019 acceptant de signer un contrat de maintenance avec la Société IDSYSTEM pour la maintenance du panneau préventive et curative de l'écran électronique d'informations sis Place Brillat Savarin et rend compte des différents dysfonctionnements rencontrés ces derniers mois dans la transmission des données dus à un réseau instable.

Le SAV d'IDSYSTEM a proposé à l'essai durant deux mois une carte SIM Multi opérateurs, essai qui s'avère concluant.

Puis il donne lecture d'une nouvelle proposition de contrat établie par IDSYSTEM qui propose de prendre à sa charge l'abonnement multi opérateurs et de l'inclure dans le contrat de maintenance moyennant un coût supplémentaire de 426.00 € HT correspondant à une annuité d'abonnement qui remplacerait le forfait M2M que la collectivité a actuellement chez ORANGE.

Conditions tarifaires :

- Annuité de maintenance : 1.400.00 € HT (inchangée)
- Annuité d'hébergement : gratuite
- Annuité d'abonnement DATA : 426.00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide la nouvelle proposition de contrat de maintenance,
- Autorise et charge le maire de faire toute démarche nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture le 11/07/2022
le : 11/07/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le seize mai à dix-neuf heures,

Nombre de Membres : le Conseil Municipal de la COMMUNE DE CHAMPAGNE-EN-VALROMEY,

En exercice 13 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Claude JUILLET, Maire

Présents 11
Votants 12

Date de convocation : 11 mai 2022.

Présents : Mesdames Bernadette ELGER, Nadège MAZUYT, Valérie TOURNEMINE, Messieurs Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Philippe HAMEL, Mathias RICHARD, Raif MEUSER, Christophe MICHAILLE, Daniel SOULIERS lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Jean MOCHON qui donne pouvoir à Madame Bernadette ELGER

Absente : Madame Priscilla GORREL

Secrétaire de Séance : Madame Nadège MAZUYT

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Club Sportif Valromey-Retord.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'une demande du Club Sportif Valromey-Retord sollicitant l'octroi d'une aide financière pour l'organisation d'une épreuve nationale au calendrier de la fédération nationale de ski, le Challenge Vincent Ritzo qui se déroulera les 27 et 28 août 2022 aux Plans d'Hotonnes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500.00 € à l'association Club Sportif Valromey-Retord,
- ✓ Précise que la dépense sera imputée au compte 65748 – Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé – Rubrique divers -,
- ✓ Charge le maire de faire toute démarche nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture le 11/07/2022
Publié ou Notifié le : 11/07/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de la COMMUNE DE CHAMPAGNE-EN-VALROMEY,

Nombre de Membres : 13
En exercice 13
Présents 08
Votants 12

Date de convocation : 28 juin 2022.

Présents : Madame Valérie TOURNEMINE, Messieurs Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Mathias RICHARD, Christophe MICHAILLE, Jean MOCHON, Daniel SOULIERS lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bernadette ELGER qui donne pouvoir à Monsieur Dominique CHARVET

Madame Nadège MAZUYT qui donne pouvoir à Monsieur Claude JUILLET

Monsieur Philippe HAMEL qui donne pouvoir à Monsieur Daniel SOULIERS

Monsieur Raif MEUSER qui donne pouvoir Monsieur Bernard GINESTE

Absente : Madame Priscilla GORREL

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe MICHAILLE

Objet : Attribution d'une gratification

Monsieur le maire rend compte au conseil municipal d'une convention de stage d'une durée 6.5 semaines signée avec l'Ecole CULTURE et FORMATION- Centre Privé d'Enseignement à Distance pour l'accueil de Jade GODET, domiciliée 2, rue de la Xavière à CHAMPAGNE-en-VALROMEY à la cantine scolaire dans le cadre d'une préparation au CAP AEPE Domaine Professionnel et option ATSEM et propose de lui accorder une gratification compte-tenu du bon investissement de cette dernière auprès des enfants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'accorder une gratification de 250.00 € à Madame Jade GODET, domiciliée 2, rue de la Xavière à CHAMPAGNE-en-VALROMEY,
- Précise que cette dépense sera imputée au compte 6413 – Rémunération du personnel – Personnel non titulaire,
- Autorise et charge le maire à faire toute démarche nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le 11/07/2022
Publié ou Notifié le : 11/07/2022

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Claude JUILLET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de la COMMUNE DE CHAMPAGNE-EN-VALROMEY,

Nombre de Membres : 13
En exercice 13
Présents 08
Votants 12

Date de convocation : 28 juin 2022.

Présents : Madame Valérie TOURNEMINE, Messieurs Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Mathias RICHARD, Christophe MICHAILLE, Jean MOCHON, Daniel SOULIERS lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bernadette ELGER qui donne pouvoir à Monsieur Dominique CHARVET

Madame Nadège MAZUYT qui donne pouvoir à Monsieur Claude JUILLET

Monsieur Philippe HAMEL qui donne pouvoir à Monsieur Daniel SOULIERS

Monsieur Raif MEUSER qui donne pouvoir Monsieur Bernard GINESTE

Absente : Madame Priscilla GORREL

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe MICHAILLE

Objet : Vente de l'ancienne cure de Champagne-en-Valromey

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la cure de Champagne-en-Valromey, sise 46 rue du Boule était occupée par le Père Gustave KAMA KALAMBO jusqu'au 31 août 2020.

Elle est actuellement louée temporairement à Monsieur et Madame Fabien et Gaëlle PLASSE et leurs deux enfants pendant le temps de la construction de leur maison sur la commune de Champagne-en-Valromey.

Au terme de cette échéance et au vu des travaux de mise aux normes qui seraient nécessaires pour la réhabiliter, le maire propose au conseil municipal de la mettre en vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de la mise en vente de l'ancienne cure de Champagne-en-Valromey, sise 46 rue du Boule au prix de 280 000.00 €,
- Autorise et charge le maire de faire toute démarche nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le 11/07/2022
Publié ou Notifié le : 11/07/2022

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Claude JUILLET



01079 RIE DE CHAMPAGNE-en-VALROMEY - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT
 Code INSEE COMMUNE DE CHAMPAGNE EN VALROM

Accusé de réception en préfecture
 N° 2022-00005A-ASSI-BF
 Date de réception en préfecture : 11/07/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents : 8
 Nombre de suffrages exprimés : 12
 VOTES : Contre 0 Pour 12
 Date de convocation : 28/06/2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de , LE MAIRE.

Objet : ACQUISITION DE MATERIELS

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2158 : Autres		20 000,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		20 000,00 €
D 2315 : Install., mat. et outill. tech.	20 000,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	20 000,00 €	

A CHAMPAGNE-en-VALROMEY, le 04/07/2022.



Reçu en Sous-Préfecture de M10112022
 Date : 12/07/2022